

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 19 Dhoulkaada 1447

N° 53

42^{ème} année

6 Mai 2026

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	1274
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1276
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1278
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1280
Homologation de résolutions	1281
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1281
Avis aux créanciers.....	1285
Convocations	
Sociétés anonymes	1285
Sociétés à responsabilité limitée	1288
Autres Sociétés.....	1288
Divers	
Avis au public.....	1289

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

Référence : 2026/356

Date : 27/04/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale Agricole Al Amra

Forme juridique de la société : Société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 6500,000 dinars

Adresse du siège social : Bir Mroua Takelssa

Objet social de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 20 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 06/04/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 13 parts

Valeur nominale de la part sociale : 500,000 dinars

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole - Agence Sliman

Période d'ouverture de la souscription : Du 01/06/2026 au 10/06/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon texte d'appel.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Hedi Ziadi : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse Dar Joundi Takelssa Nabeul

Adel Dridi : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse Lemaisra Takelssa Nabeul

Anis Gharsalla : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse Zangou Takelssa Nabeul

Slim Hrichi : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse Henchir Chadli Takelssa Nabeul

Safa Ziadi : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse Jabouza Takelssa

Sofienne Ziadi : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse Dar Joundi

Lotfi Amairi : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse Bir Zit Takelssa

Abdelaziz Touhmi : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse Lebrjij

Chaima Ben ZID : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse Zangou

Sami bel Kahla : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse Bir Mroua

Zihar Zinouba : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse Wed Defla

Alaeddine Bouzidi : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse Mornaguia

Abdelaziz Dridi : Délégation Takelssa, Gouvernorat Nabeul, Adresse lemaisra.

2026R01355SODB1

Avis au public

N° : 2026/480

Date : 30/04/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Régionale YANIS

Catégorie de la société : Régionale

Capital social ouvert à la souscription : 10 000,000 DT

Adresse du siège social : Route principale n°5, Esslouguia, Testour

Objet de l'activité : Agriculture et services agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 14/04/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 15

Valeur nominale de la part : 666.67 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Arabe Internationale de Tunisie - Testour

Période de souscription : Du 11/05/2026 au 16/05/2026

Avantages prévus par les statuts : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de l'avis.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Ibrahim Trabelsi : Délégation Testour, Gouvernorat Béja, Adresse Esslouguia

Ibtehal Yahyaoui : Délégation Medjez El Bab, Gouvernorat Béja, Adresse Cité Salah Eddine Bouchoucha

Mohamed Chahab Bennouri : Délégation Medjez El Bab, Gouvernorat Béja, Adresse Rue de l'Environnement

Karim Trabelsi : Délégation Testour, Gouvernorat Béja, Adresse Ben Slimane Esslouguia.

2026R01358SODB1

Avis au public

Référence N°2026/319

DATE 30/04/2026

Dénomination sociale : Société communautaire régionale "BAWDER EL KHAIR"

Forme juridique : Régionale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5000,000 dinars

Adresse du siège social : Borj hfaiedh 1 BOUARGOUB

Objet de l'activité de la société :
Société Agricole et service d'agricole

Durée de la société : 99 ANS

Date de dépôts Date du projet de
statuts : 31/03/2026

Nombre de parts sociales à souscrire :
100

Valeur nominale des parts : 50,000
dinars

Etablissement bancaire (agence
régionale) : BTS Agence NABEUL

Période de souscription : 02/05/2026
au 17/05/2026

Avantages spécifiques tels que
prévus : OUI

Conditions d'admission et droit de
vote approuvés : OUI

Conditions de répartition des
excédents et réserves approuvées :
OUI

Convocation à l'assemblée générale
constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale
constitutive : Suivant texte de
convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et Prénom :

Massoud Werghemi : Délégation
Bouargoub, Gouvernorat Nabeul,
Adresse Beni Wael Borj hafaiedh

Meriem Benbrahim : Délégation
Bouargoub, Gouvernorat Nabeul,
Adresse Beni Wael Borj hafaiedh

Lassad Ayatte : Délégation
Bouargoub, Gouvernorat Nabeul,
Adresse Beni Wael Borj hafaiedh.

2026R01360SODB1

Avis au public

Numéro de demande : 2026/197

Date : 21/04/2026

La dénomination sociale de société
privée : La société privée locale Al-
Ofok

Classification de société : Locale

Montant du capital social de la
société disponible à la souscription :
5000,00 DT

L'adresse désignée pour le siège
social de la société : Khanguet El -
Hojej, Grombalia

Objet de l'activité de société :
Agriculture à grande échelle,
agriculture moderne, huile végétale
Azolla, légumes, olives et raisins
élevage de bétail et de volaille.

La durée prévue de société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat de
constitution typique : 19/02/2026

Nombre d'actions nominales à
souscrire : 10

Valeur nominale des actions :
500.000DT

L'établissement de Services
bancaires (Succursale régionale de
l'établissement bancaire) : Banque
Commerciale de Tunisie - Grombalia

Période de souscription ouverte : De
24/04/2026 à 15/05/2026

Avantages Alloués comme stipulé
dans le contrat de constitution typique :
Oui

Acceptation des conditions de
l'acceptation des assemblées
générales et l'exercice du droit de
vote: Oui

Accord sur les Conditions relatives à
la répartition des excédents et à la
constitution de l'épargne : Oui

Convocation à l'assemblée générale
fondatrice : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale
fondatrice : Selon le texte de
l'invitation.

Liste des fondateurs :

Nom et Prénom :

Bouroui Nabil : Délégation
Grombalia, Gouvernorat Nabeul,
Adresse Khanguet El -Hojej,
Grombalia

Chouchene Walid : Délégation
Grombalia, Gouvernorat Nabeul,
Adresse Khanguet El -Hojej,
Grombalia

Yazidi Marouane : Délégation
Grombalia, Gouvernorat Nabeul,
Adresse Khanguet El -Hojej,
Grombalia

Ameur Abdelkader : Délégation
Grombalia, Gouvernorat Nabeul,
Adresse Khanguet El -Hojej,
Grombalia

Othmen Ali : Délégation Grombalia,
Gouvernorat Nabeul, Adresse
Khanguet El -Hojej, Grombalia.

2026R01361SODB1

Avis au public

Réf/N° : 2026/49

Date : 30/04/2026

Dénomination sociale de la société
communautaire : Société
Communautaire locale Arraed

Catégorie de la société : locale

Montant du capital social ouvert à la
souscription : 5000.00 dinars

Adresse du siège social : Cité Ennour
Ouest - Sidi Bouzid Ouest - Sidi
Bouzid - 9100

Objet de l'activité de la société : Projet
agricole intégré

Durée fixée pour la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts
types : 18/12/2025

Nombre de parts sociales nominales
à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des parts : 500.00
dinars

Etablissement bancaire (Agences
régionales) : Banque Tunisienne de
Solidarité - Sidi Bouzid

Délai ouvert à la souscription : Du
11/05/2026 au 17/05/2026

Les avantages particuliers prévus par
les statuts types : oui

Approbation des conditions
d'admission aux assemblées
générales et de l'exercice du droit de
vote : oui

Approbation des conditions relatives à
la répartition des excédents et à la
constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale
constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale
constitutive : Conformément au texte
de convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et prénom :

Rania Mansouri : Délégation Sidi
Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi
Bouzid, Adresse Cité Ennour Ouest -
Sidi Bouzid

Hasnia Khadhraoui : Délégation Sidi
Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi
Bouzid, Adresse Cité Ennour Ouest -
Sidi Bouzid

Saddam Nsibi : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité Ennour Ouest - Sidi Bouzid.

2026X00660SODB1

Avis au public

Référence : A/N 405/2026

Date : 27/04/2026

Dénomination sociale de la société coopérative : Société Coopérative Locale Agricole Errouki

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000 DT

Adresse du siège social de la société : Route de Tunis km 20 - Centre 02 Mars

Objet de l'activité de la société : Elevage du bétail, cultures maraîchères et arboriculture fruitière

Durée fixée pour la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif type : 11/04/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 100

Valeur nominale des parts : 50 DT

Etablissement bancaire (Agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Gafsa

Délai ouvert à la souscription : Du 02/05/2026 au 15/05/2026

Avantages spécifiques prévus par le contrat constitutif type : oui

Accord sur les conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : oui

Accord sur les conditions de répartition des excédents et de constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et Prénom :

Sami Ammara : Délégation Gafsa Nord, Gouvernorat Gafsa, Adresse Route de Tunis km 20, Centre 2 Mars - Rahiba

Abderrazak Ammara : Délégation Gafsa Nord, Gouvernorat Gafsa, Adresse Route de Tunis km 20, Centre 2 Mars - Rahiba

Mahmoud Manai : Délégation Gafsa Nord, Gouvernorat Gafsa, Adresse Route de Tunis km 20, Centre 2 Mars - Rahiba.

2026X00662SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société de Développement Economique de Kasserine

«SODEK-SICAR»

Société anonyme au capital de 6.236.055 dinars

Siège social : Immeuble Rahmouni - Avenue Habib Bourguiba

En face de la BCT-1200 - Kasserine

Identifiant unique : 0594166X

Réduction et augmentation de capital

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Développement Economique de Kasserine «SODEK-SICAR», réunie le 30 janvier 2026, enregistré à la recette des finances de l'avenue Habib Bourguiba à Kasserine le 16/02/2026 sous le n°26701589 (quittance n° M016473), déposé au Registre National des Entreprises le 9 mars 2026, publié au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises n°82 du 01/04/2026 sous le n°202631074. Et Avis publié au Journal Officiel de la CMF n°7564 du 05/03/2026.

Il a été décidé, et de manière successive :

1. De réduire le capital de la société de 6.236.055 dinars à 5.687.255 dinars et ce, par l'annulation de 109.760 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune revenant à la BFPME ;

2. D'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de 999.335 dinars, pour le porter de 5.687.255 dinars à 6.686.590 dinars, avec une libération intégrale exigée à la souscription, et ce par l'émission de 199.867 actions nouvelles ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

L'AGE a décidé que les 199.867 actions nouvelles émises seront réservées à la BH Bank (soit 66.600 actions pour un montant de 333.000 dinars), à la STB Bank (soit 66.600 actions pour un montant de 333.000 dinars) et à la BNA Bank (soit 66.667 actions pour un montant de 333.335 dinars).

Ladite Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration de la société pour accomplir et finaliser toutes les formalités nécessaires prévues par la loi pour réaliser l'opération de réduction du capital ainsi que l'opération d'augmentation du capital sus visées et pour en constater leurs réalisations définitives.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2026 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital et de réserver ladite augmentation à la BH Bank, à la STB Bank et à la BNA Bank et ce, en raison de leurs engagements dans le plan de sauvetage visant à préserver la continuité de l'activité de la société.

BUT DE L'OPERATION :

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de sauvetage de la «SODEK-SICAR» visant à préserver la continuité de ses activités à travers la mise en place d'un plan d'urgence destiné à faire face aux dépenses courantes.

CARACTERISTIQUES DE LA REDUCTION DU CAPITAL :

Caractéristiques de la réduction :
Annulation de 109.760 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Montant de la réduction : 548.800 dinars.

Capital après réduction : 5.687.255 dinars divisé en 1.137.451 actions de 5 dinars chacune.

But de la réduction : Ramener les actions détenues par la BFPME dans le capital de SODEK-SICAR de 219.519 actions à 109.759 actions.

CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL :

Montant de l'augmentation : 999.335 dinars.

Nombre d'actions émises : 199.867 actions.

Valeur d'émission : 5 dinars l'action.

Forme des actions émises : nominative.

Catégorie : ordinaire

Capital social après augmentation : 6.686.590 dinars divisé en 1.337.318 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Prix d'émission : Les actions nouvelles sont émises au pair, soit 5 dinars l'action.

Jouissance des actions nouvelles : Les 199.867 actions ordinaires à émettre porteront jouissance à partir du **1er janvier 2026**.

Délai de souscription : Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commencent à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital.

Ce délai peut être prolongé par décision du Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR tout en respectant les délais réglementaires.

Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation, avant son terme, en cas de souscription intégrale.

Lieu de souscription et de versement des fonds : Les souscriptions seront recueillies au siège de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-SICAR) sis à Immeuble Rahmouni - Avenue Habib Bourguiba - En face de la BCT-1200 - Kasserine.

Les fonds versés seront déposés dans un compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la SODEK-SICAR ouvert auprès de la BH agence Kasserine située à Kasserine, sous le numéro N°14205205300700150678.

Structure du capital avant et après réduction et augmentation :

	Capital avant réduction & augmentation	% avant réduction & augmentation	Réduction	Augmentation	Capital après réduction & augmentation	% après réduction & augmentation
BH	1.840.225	29,51%	-	333.000	2.173.225	32,50%
STB	1.468.910	23,56%	-	333.000	1.801.910	26,95%
BNA	1.097.595	17,60%	-	333.335	1.430.930	21,40%
BFPME	1.097.595	17,60%	548.800	-	548.795	8,21%
Conseil Régional du Gouvernorat de Kasserine	162.180	2,60%	-	-	162.180	2,43%
BTL	106.090	1,70%	-	-	106.090	1,59%
CTEI	53.045	0,85%	-	-	53.045	0,79%
BTK	53.045	0,85%	-	-	53.045	0,79%
TSPI	53.045	0,85%	-	-	53.045	0,79%
UTAP Kasserine	43.045	0,69%	-	-	43.045	0,64%
Attijari Bank	25.000	0,40%	-	-	25.000	0,37%
UTICA	25.000	0,40%	-	-	25.000	0,37%
Municipalité de Kasserine	25.000	0,40%	-	-	25.000	0,37%
Autres actionnaires	186.280	2,99%	-	-	186.280	2,79%
	6.236.055	100,00%	548.800	999.335	6.686.590	100,00%

2026R01336SANB2

**REALISATION DE
L'AUGMENTATION DE CAPITAL
"ENDA TAO"**

SOCIETE ANONYME

**CAPITAL SOCIAL : 22.800.000
DINARS**

**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE
CHERIFA - BLOC A - 2EME ETAGE
- CITE ETTAHRIR 2042**

IDENTIFIANT UNIQUE : 1767092N

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 5/02/2026 les actionnaires ont décidé de procéder à une augmentation du capital social réservée pour porter le capital de vingt millions (20.000.000) de dinars à vingt deux millions huit cent mille (22.800.000) dinars par la création de vingt huit mille actions nouvelles de deux cent cinquante (250) dinars par action, dont une valeur nominale de cent (100) dinars et une prime d'émission de cent cinquante (150) dinars par action, intégralement souscrites et entièrement libérées.

- La réalisation de l'augmentation du capital suivant Acte reçu par Mme le Receveur de la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés - 1er Bureau Tunis le 24/04/2026 sous EN °26801549 QN°3740 sous registre de récépissés n°3741.

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenues le 05/02/2026 lequel procès-verbal a été enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau Tunis le 18/02/2026 sous EN°26700648 QN°M014367

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant la dénomination sociale du souscripteur, son domicile, le nombre des actions souscrites, ainsi que le montant des versements effectués.

Ladite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée, et en conséquence, l'article 6 des Statuts est modifié comme suit :

Article 6 Nouveau :

Le capital social est fixé à vingt-deux millions huit cent mille (22.800.000) dinars divisés en deux cent vingt-huit mille actions (228.000) actions de cent (100) Dinars chacune intégralement souscrites en numéraire et entièrement libérées.

Dépôt :

Il a été déposé au Registre National des Entreprises le 27/04/2026 et publié le 29/04/2026 au BORNE n°106 et annonce n°202647637.

- Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5/2/2026

- Un exemplaire de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 24/04/2026

- Un exemplaire de la liste du souscripteur en date du 24/04/2026.

2026401546SANB2

**Nomination d'un administrateur
délégué**

**Société régionale de transport de
Bizerte**

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

**Siège social : Rue 20 Mars 1956
Bizerte**

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 27186-26

Suivant procès-verbal de la réunion exceptionnelle du conseil d'administration de La S.R.T. Bizerte, tenue le 28 avril 2026 et enregistré à la recette des finances Rue Tarek Ibn Zied Bizerte en date du 29 avril 2026 sous le numéro M036975 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 30 avril 2026.

Monsieur Ridha Arjoun a été nommé administrateur délégué de la Société Régionale de Transport de Bizerte.

2026401557SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 25/8/2025, sous le Numéro d'enregistrement 25201122, quittance n°M039369, Monsieur Chokri Ouled Saad, titulaire de la CIN n°02556090, et au nom de sa mère Jamila Ouled Saad en vertu d'une procuration, a vendu, à Monsieur Samir Ouled Saad, titulaire de la CIN n°02557518 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au marché central de Tabarka destiné à la vente d'épices et de fruits secs.

Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «le Quotidien» le 25/04/2026.

2026R01334FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des Finances de Boumhel le 30 avril 2026 sous le numéro de quittance M030315 et le numéro d'enregistrement 26201317, la société «La Coccinelle Blue», société à responsabilité limitée, matricule fiscal n°1844148V/A/M/00, a vendu la totalité du fonds de commerce sise à la Résidence Arion, Rue Jouminine, 2097 Boumhel El Bassatine, Tunis, représentée par son gérant Hssan Larbi, à la société «B M A Z O», une société à responsabilité limitée, matricule fiscal n°1951509Z/ A/M/000, siège social sis aux boutiques n°2 et 3, rez-de-chaussée de la Résidence Arion, Rue Jouminine, 2097 Boumhel

El Bassatine, représentée par son gérant Marouene Belrich, la totalité du fonds de commerce situé au n°01, rez-de-chaussée, bloc «A», Résidence «Arion», Rue Jouminine, Boumhel El Bassatine, 2097 Ben Arous, pour activité restaurant et café.

Les oppositions doivent être adressées dans les 20 jours suivant la publication au JORT, au cabinet de Maître Moufida Ben Salah, 26, rue d'Angleterre, 2ème étage, bureau n°203, Tunis.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al-Chourouk et Le Quotidien le 6 mai 2026.

2026R01344FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 17/04/2026, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse, le 22/04/2026, sous le N°26202536, Quittance numéro 51355, La Société REFRESH AND GO FAST FOOD, société à responsabilité limitée au capital social de 20000 dinars, enregistrée au registre national des entreprises sous le numéro 1823207Y, ayant son siège social à route de Tunis, numéro 317, Hammam Sousse, 4011, représentée par son gérant M. Anis ben Hasan ben Mohamed ben Brahim, a vendu à M. Hassen Ben Mohsen Ben Hasan Boukatf, tunisien, Titulaire de la CIN n°09330278 demeurant à l'avenue de la liberté, Sidi Bou Ali, Sousse, le fonds de commerce exploité dans l'activité de restauration et de fast-food, sis à la Route de Tunis, Numéro 317, Hammam Sousse, Sousse, la vente a été consentie à la somme de soixante mille dinars. Les oppositions auront lieu à l'adresse du rédacteur du contrat Maître Walid DKHIL, avocat à la Cour de Cassation au 39, avenue Tahar Sfar, Sousse, durant les vingt jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et Sahafa du 29/4/2026.

2026S00595FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 11/02/2026, enregistré à la recette des finances Ksour essef, le 12/02/2026, sous le N°26200231 Reçu N°10684, Monsieur Abdelkarim benabdallah, CIN N° 03848674, résident au 77 Rue Hedi cheker Ksour essef-Mahdia, a vendu à la société INTER COLLECTION ESSEF, SARL, Identifiant Unique P1943835, adresse du siège social à la Rue Hedi cheker Ksour essef-Mahdia, tout le fonds de commerce exploité dans la commerce des chaussures à la Rue Ali Ben Kemla Ksour ESSEF avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu à l'adresse de l'acheteur susmentionné, durant les vingt jours qui suivent la publication de cet avis au journal officiel, durant l'horaire administratif.

Cette vente a été publiée au journal «le Quotidien» du 01/05/2026.

2026S00596FCCC2

Vente d'un fonds de commerce sis à Agareb Sfax

Suivant acte sous seing privé en date du 23 avril 2026 rédigé par Maître Samira Ben Salah, avocate à Sfax, et enregistré à la recette des finances d'Agareb le 27 avril 2026 reçu n°26200302 Mr Riadh Swayah titulaire de la carte d'identité n°08840237 a cédé à Mr Iskandar Swayah titulaire de la carte d'identité n°11088113 la totalité d'un fonds de commerce exploité au local situé à cité Hay Elkhadhra Agareb Sfax «vente de produits alimentaires et de fruits secs» avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de huit mille cinq cents dinars (8.500,000).

Les oppositions seront reçues au local objet de ce contrat situé à cité Hay Elkhadhra Agareb Sfax dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 30/04/2026.

2026X00651FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente signé à Gabès le 23/04/2026 enregistré à la recette des finances de boulbaba mrabet Gabès le 24/04/2026 reçu N°M027931 enregistrement N°26203570. M. AbdIhamid ben mouhamed lassouad a vendu à M.Abelkader ben amor boussadi la totalité du fonds de commerce consistant à un café 1ère catégorie sis au 4 Rue el amal Gabès sud 6033 Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur M.Abelkader ben amor boussadi sis au lieu même du fonds de commerce au 4 Rue el amal Gabès sud 6933 Gabès, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 3/5/2026.

2026X00652FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu du contrat signé le 16/04/2026 enregistré à la recette des Finances le 17/04/2026 n° d'enregistrement 26202601 ; Quittance n°032897 Monsieur Adel Aloui a vendu à Monsieur Mounir Awédi le fonds de commerce constitué d'un point de vente au Marché Slah Eddine Bouchoucha n°41 destiné à la vente de légumes. Le délai des oppositions est fixé de 20 jours à compter de la date de publication et l'adresse du fonds de commerce précité est désignée pour réception des oppositions. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le jeudi 23/04/2026.

2026401551FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Lotfi saoudi enregistré à la recette des finances de Tabarka le 21/04/2026 quittance N°M021705, M taieb ben ibrahim Rjaibi demeurant à sidi bader Tabarka Jendouba titulaire

de la CIN N°02515798 délivrée le 7/3/2014, cède à M malika bent taieb hmessi demeurant à Hôtel Golden Tulip gammart Tunis titulaire de la CIN N°02550746 délivrée le 21/10/2001 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au 6 rue mongi slim Tabarka / Jendouba, exploité par le vendeur taieb restaurant, toutes les oppositions seront prises en considération chez l'avocat Maître lotfi saoudi, à son adresse n°10 avenue de Londres Tunis, dans un délai de vingt jours à compter de cette annonce publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée aux journaux CHOUROUK et LE QUOTIDIEN en date du 25/04/2026.

2026401555FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Manzel Temime le 29-04-2026 enregistrement n°26301258 quittance n°M036847, La Sté EL MAZRAA a loué le fonds de commerce pour activité vente volailles et divers, les conserves, situé au magasin municipal n°47 marché des poissons et volailles Menzel Temime 8080 Nabeul. Pour une durée de 3 mois renouvelable à la Sté EL QOOQ DU CAP.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al Sahafa et La presse le 01/5/2026.

2026R01331FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Korba le 23-04-2026, enregistrement n°26300949 quittance n°M028594, Mme Imen Bahri a loué le fonds de commerce pour activité impression sur tous les supports, situé à la rue Violette Korba 8070 Nabeul, pour un an renouvelable à la Sté Arty Craft Innovations.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al Sahafa et La Presse le 3/5/2026.

2026R01332FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Habib Thameur, quittance n°M023145, enregistrement n°26301137, M Yazidi Monia et M Fawel Salwa a loué à la Société Zoghbi distribution la totalité d'un Fonds de commerce situé à la rue Danemark n°9, Tunis.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien dans son édition du 30 avril 2026.

2026R01340FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic de copropriété

Conformément au procès-verbal de la réunion constitutive du 6 décembre 2025, enregistré auprès de la recette des finances Nelson Mandela le 10 décembre 2025 sous le numéro 128 et le reçu n°75396, le syndic de la résidence "Syrine" a été constitué, située au 41, rue Jawdet El Hayet, La Soukra.

Membres :

Président : M. Mohamed Zoghlami

Secrétaire général : M. Nidhal Mlaouh.

2026R01330APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Association Tunisienne des Sciences Biologiques et Médicales

Local : Faculté des Sciences de Tunis.

Objectifs :

- Contribuer à la promotion et à la présentation des études et des recherches scientifiques dans les domaines des sciences biologiques et médicales, du changement climatique et de la pollution environnementale.

- Participer à la diffusion de la culture de développement durable : scientifique, médicale et environnementale.

- Etablir des partenariats avec des associations, des organisations et des entités publiques et privées œuvrant dans le domaine de la recherche scientifique et médicale, -tant au niveau national qu'avec les pays entretenant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

- Renforcer les liens scientifiques au sein des disciplines biologiques et médicales.

Fondateurs :

- Président : Noomene SLEIMI

- Vice-présidents : Lamia MEDINI, Youssef TRIFA, Aicha LAOUANI, Hajer YAAKOUBI

- Secrétaire Générale : Saida HIDOURI

- S.G. adjoints : Elyes CHABCHOUB, Abdelmajid KROUMA, Rim YOUSSEF

- Trésorière : Olfa HAMMAMI

- Trésorière adjointe : Imen KALGHOUH

- Membres : Hédia HANNACHI, Rym Ben KHALIFA, Badra BOUAMAMA, Hela HANNACHI, Oumayma MEJRI, Nejla SOUDANI.

2026R01337APSF1

Constitution d'un Syndicat Résidentiel

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale en date du 1er février 2026 Dressé par un notaire auprès du greffe du Tribunal de première instance de Ben Arous.

Il a été décidé la constitution du Syndicat de la Résidence El Bassatine

Siège : Résidence El Bassatine, Boumhel El Bassatine.

Membres :

- Président : M. Mohamed Selim Zhiri
 - Trésorière : Mme Jihan Sallami.
- 2026R01343APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Amicale des agents et cadres de l'Hôpital Universitaire de Sidi Bouzid.

Objet : A caractère social

Siège : Ecole privée Khawarizmi School, Sidi Bouzid

Objectifs :

- Prendre en charge des affaires sociales de ses membres à travers les services fournis au profit des agents et cadres de l'Hôpital Universitaire de Sidi Bouzid, conformément aux dispositions du décret n°88 du 24 septembre 2011.

- Renforcer les liens entre l'ensemble des agents de l'Hôpital Universitaire de Sidi Bouzid, toutes catégories confondues, ainsi qu'avec les autres professionnels de la santé, à travers les activités culturelles et sociales qu'elle organise.

- Contribuer à l'encadrement des activités culturelles au profit de ses adhérents.

- Coopérer avec les autres amicales actives en Tunisie, tant au niveau national qu'international.

- Mettre en valeur les efforts de ses membres dans tous les domaines culturels et sociaux.

- Honorer les agents de l'hôpital ainsi que leurs enfants méritants et les encourager à l'excellence.

Membres :

Président : Amine Tahri

Secrétaire général : Mokhtar Rabhi

Trésorier : Saleh Chouaibi.

2026401554APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Nom du syndicat : Syndic résidence LAGO

Adresse : Immeuble «Lago», 40 rue Lac de Léman - Les Berges du lac 1 - 1053 Tunis

Conformément au procès-verbal de la réunion du 17 février 2026, enregistré auprès de la recette des finances du lac, le 10 mars 2026 sous le numéro 26701937, reçu n°026014, il a été décidé ce qui suit :

Mondher Derbel (Président du syndic)

Hatem Bahri (Secrétaire)

Rym Attia (Trésorière)

Imed Bedoui (Membre)

Chiraz Mauduit (Membre)

Zinouba Boughalmi (Membre).

2026R01338APSF2

Avis

L'assemblée générale du syndicat des copropriétaires Résidence chadha al azhar sise à sokra s'est tenue le 11 février 2024 dont son PV est enregistrée à la recette des finances de Borj Louzir le 14 octobre 2024 sous le N°24704226 et quittance N°M081318 nommés :

- Mme Sihem Ghorbel : Présidente du syndic

- Mme Ikram Saidani : Trésorière

- Mr Walid Riabi : Secrétaire général.

2026401540APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim (74.226.719) Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax à sa direction régionale, RNE N° 0000110F

Partie saisie : Ben Moallem Mohamed, ouvrier, titulaire de la CIN n°01313640, demeurant à la route de teniour km 6 kassas club Sfax 3022

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain sis à la route Teniour Km 6, Ksas Enadi, Sfax, située à environ 120 m de la route Tbolbi, d'une superficie totale de 335 m², comprenant les constructions suivantes:

*Une habitation située à l'angle sud-ouest, d'une superficie de 76,6 m², accessible par une porte à l'Est ainsi qu'une autre au nord.

Elle comprend : un salon ouvrant au nord, muni d'une fenêtre à l'Est ; 2 chambres, dont l'une comporte une armoire en bois ; Une salle d'eau avec fenêtre au nord ; Une cuisine avec fenêtre au nord ; Une salle à manger équipée d'un lavabo pour le lavage des mains et d'une armoire en bois, accessible à la fois par la cuisine et par le salon.

*Un dépôt situé à l'angle nord-Est, d'une superficie de 53,6 m² avec une hauteur sous plafond de 2,5 m, comprenant la structure d'une armoire en bois et la structure d'une cuisine secondaire.

Il dispose également d'annexes extérieures attenantes, consistant en une salle d'eau et un local pour la lessive.

* Une structure de construction couverte implantée au centre du bien, avec une emprise au sol d'environ 89,8 m², comportant 2 étages couverts, chaque étage ayant une superficie d'environ 104 m².

Le niveau supérieur comprend des colonnes en béton armé.

Le bien est raccordé à l'eau potable et à l'électricité.

Le bien est limité : au sud par Nouri, à l'Est par Ayadi, à l'ouest par Rachid Ben Mâallem ainsi que par l'accès au terrain et au nord par Maher Naji.

La mise à prix : 121.200.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 08/06/2026 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00649VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim (74.226.719)

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : société comptoir du Sud des matériaux de construction «COSMAC» SARL, RNE n°0008640N, ayant son siège social à la route sokra km 4 Sfax sud Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°13850 Sfax, dénommé «Majdi», sis à la région d'El Aïtha, délégation de Jebiniana, gouvernorat de Sfax, consistant en une parcelle de terrain d'une superficie totale de 1152 m², clôturée sur ses quatre côtés et dont l'entrée est située au sud par une porte en fer d'une largeur de 1,20 m.

Le terrain est édifié d'une villa composée d'un rez-de-chaussée, d'un 1er étage et d'un 2ème étage, ainsi que d'un dépôt, détaillés comme suit :

La villa : située au centre du terrain, se compose de trois niveaux :

- le rez-de-chaussée : il est d'une superficie d'environ 180 m², avec une entrée située aux côtés sud et Est. Il comprend une véranda, un séjour, un salon, un hall central, deux chambres (la première au nord et la seconde à l'ouest), une salle de bain équipée, ainsi qu'une cuisine équipée disposant d'une porte et d'une fenêtre ouvrant vers l'ouest, et un couloir s'étendant vers le sud comportant un petit placard mural.

- le 1er étage : sa superficie est d'environ 180 m², accessible par un escalier en ciment situé au côté nord de la construction. Le sol est en ciment et l'étage n'est pas entièrement achevé.

Le 2ème étage : d'une superficie d'environ 40 m², accessible par le côté nord de la construction. L'escalier d'accès n'a pas encore été construit et l'étage est inachevé.

*Le dépôt :

Situé à l'angle sud-ouest du terrain, avec une entrée du côté sud ainsi que du côté Est, d'une superficie de 60 m². Son sol est en ciment et il comporte une fenêtre orientée vers l'Est. L'immeuble est équipé de l'électricité et de l'eau potable.

Il est limité : au sud par une route goudronnée, *à l'est et au nord par la propriété de Nasser Mbarek, et à l'ouest par un voisin.

La mise à prix : 162.600.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi 08/06/2026 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2026X00650VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme,

enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : 1/ Mohamed Ben Abdellatif El Kotti, débiteur principal, titulaire de la CIN n°06229840 demeurant au n°74 rue Abou Elkacem Chebbi, Sakit Ezzit, Sfax.

2/ Amen Bent Mohamed Abida épouse El Kotti, caution hypothécaire, titulaire de la CIN n°08883851, demeurant au n°1 rue El Jarid, Sakit Ezzit, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit des parts communes, soit 438 parts sur un total de 52357 parts du bien faisant l'objet du titre foncier n°133752 Sfax appelé «Moncef» et appartenant à Mme Amen Bent Mohamed Abida épouse El Kotti, qui est représenté par une parcelle de terrain blanche d'une superficie de 438 m² située à El Qatifa Chaffar Sfax.

Mise à prix : Quatre vingt sept mille et six cent dinars (87.600,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax, le Mercredi 03 Juin 2026 (03/06/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2026X00655VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social au n°2 avenue Qualité de Vie, Elkram 2015, Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Société HOME DESING STORE BELLAJ, débitrice principale, société à responsabilité limitée, enregistré au registre national des entreprises sous le n°1616751 N, demeurant à la route Gremda Km 3.5, Sfax ville 3032, Sfax.

2/ Fares Ben Mabrouk Bellaaj, caution hypothécaire, titulaire de la CIN n°11081774, demeurant à route Menzel Cheker Km 04, Wed Chaabouni, Sfax 3071.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n°133115 Sfax dénommé «Ezzohour» qui est la propriété de Me «Fares Bellaaj» situé sur la route principale de la région Sidi Abid Sfax sud Sfax, d'une superficie totale de 1667 m² et qui représente un terrain blanc avec une façade de 50.78 mètres et trois façades situé à environ 2880 mètres de la route principale route de Gabés, à 1100 mètres du sanctuaire du saint vertueux Sidi Abid et à 1700 mètres de l'école préparatoire Ibn Rochd sur la droite de la route en direction du cité El Habib. La propriété est bordée par le Qibla par la parcelle cadastrale n°86, à l'est par une entrée de 10 mètres de largeur, au sud par la route de Sidi Abid et à l'ouest par une entrée de 4 mètres environ de largeur.

Mise à prix : Cent cinquante mille dinars (150.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmad Aloulou près de la CNSS Sfax, le Mercredi 03 Juin 2026 (03/06/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à la rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2026X00656VEPA1

Vente à l'enchère publique

1- Le créancier saisissant : Awatef Bent Khmaies Riahi, titulaire de la c.i.n n°02266647, sans profession, demeurante à l'avenue Habib Bourguiba Medjez Elbeb gouvernorat de Béja, domicile élu cabinet maître Miled Sofien avocat poursuivant rue Mdella Houria Mjez Elbeb.

2- Le débiteur saisi : Mohamed Ben Moncef Ben Tayeb Goumeni, titulaire de la c.i.n n°02238115, agriculteur, demeurant à cité Sidi Rayes Medjez Elbeb gouvernorat de Béja.

3- L'Avocat de la partie Poursuivante : Maître Miled Sofien avocat à la cour de cassation, rue Mdella Houria Mjez Elbeb (M.F : 462432 P).

4- Désignation du bien saisi : les parts indivises d'une superficie totale de six mille deux cent cinquante-six mètres carrés virgule 137 (6256,137 m²/part) de l'immeuble agricole objet du titre foncier n°13294 Béja, nommé «Goumani», située dans la zone de Toukaber, au nord-ouest de Medjez El Bab gouvernorat de Béja. Cette propriété comprend huit parcelles, à savoir les numéros 20, 31 (5), 8, 6, 7, 17, 18 et 19, toutes constituées de terres agricoles pluviales propices à la culture. Les parts faisant l'objet de la saisie sont des parts indivises de la propriété totale.

La propriété est grevée des charges et stipulations suivantes :

- Une rente annuelle (enzel) de 205.000 francs, concernant les parcelles 19, 18, 17, 7 et 6, au profit

de la dotation de feu Haj Ali Jaziri (dotation privée) - date d'inscription : 25 mars 1926 - Volume 102 - Numéro 1136A.

- Une stipulation selon laquelle le jugement de degel n°7918 est susceptible d'appel, en date du 24 février 2025 (Béja Volume 02/2025 - Numéro 647).

Et l'immeuble n'est grevé d'aucune autre charge.

5- La mise à prix : Selon le rapport du 14/10/2025 rédigé par l'expert Tarek Djebbi en exécution de l'ordonnance sur requête n°90871 émanant du président du tribunal de première instance de Béja le 21/02/2025, le prix des parts objet de la saisie est de vingt-huit mille et sept cents soixante-dix-huit dinars et 230 millimes (28778 dt 230) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication qui seront taxés le jour de l'audience.

6- Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le Jeudi 04/06/2026 à la chambre des criées au tribunal de première instance de Béja avenue Habib Bourguiba à partir de 9 h.

7- Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine aux horaires administratifs. Toute personne voulant participer à la surenchère doit déposer le tiers du prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable en plus de l'élection d'un avocat; et pour les étrangers non résidents en plus que les clauses précitées la délivrance de l'autorisation administrative nécessaire émanant des autorités compétentes.

2026401542VEPA1

Vente aux enchères publiques par Licitations

ETUDE MAITRE SKANDER LAHMAIER

**AVOCAT PRES LA COUR D'APPEL
106 BIS RUE DE PALESTINE 1002
TUNIS**

Matricule Fiscal : 1627543R

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

POURSUIVANT : Mme Nour Tania Nasra, CIN n°05479392, Mme Alya

Okbi, CIN n°00586974 domicilié au cabinet de Maître SKANDER LAHMAIER avocat près la cour d'appel sis au 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

COPROPRIETAIRE : Mme Chiraz Nasra, CIN n°05022465 domiciliée au 71 Avenue du Docteur Arnold Netter 75012 Paris, France.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Skander LAHMAIER avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESCRIPTION DU BIEN A VENDRE : Immeuble objet du T.F.169589 Tunis dénommé «Nasri» d'une superficie de 172m² sis à la Résidence Villa d'Ambre à Sidi Daoued la Marsa au milieu d'une cité résidentielle de Haut standing aménagée et alimentée en eau potable, gaz, électricité et reliée au réseau des eaux usées.

L'immeuble consiste en un triplex numéro V3 à usage d'habitation reparti sur 3 étages.

L'immeuble contient aussi comme parties communes 628,741/12.520 parts indivises du titre foncier n°79786 Tunis.

MISE A PRIX : (774.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Mardi 09 Juin 2026 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Tunis à partir de 9H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères, et par la voie d'un avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026401543VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UN BIEN IMMOBILIER NON IMMATRICULE

Cabinet de Maître Hassane Manai

Avocat près la cour de cassation

29, rue du Liban - Tunis

00P/A/914004/L

TEL : 23923872

Demandeur de la vente :

Abderrahmane Ben Taieb Ben Salah El Gorgni, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°00881427 délivrée le 16/10/2002, travailleur à l'étranger, domicilié au 3, quartier Souih, Téborba, gouvernorat de Manouba.

Défendeurs :

- Naceur Ben Taieb Ben Salah El Gorgni, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°00808258 délivrée le 03/03/2017, domicilié Zanket Errabta, (à côté du Moulin Oueld Mbarek), quartier Souih, gouvernorat de Manouba, gouvernorat de Monastir.

- Le débiteur : Helmi Ben Hsine El Gharbi, de nationalité tunisienne, domicilié au 54, rue Errajaa, Téborba, gouvernorat de Manouba, gouvernorat de Monastir.

Avocat chargé de la liquidation : Maître Hassane Manai, avocat près la Cour de cassation, cabinet situé au 29, rue du Liban, Tunis.

Titre exécutoire et procédure :

- En exécution du jugement civil rendu par le Tribunal de première instance de Manouba en date du 07 mai 2024 sous le n°13748, ordonnant la liquidation par vente aux enchères publiques du bien immobilier objet du litige situé rue Mauritanie, quartier Souih, Téborba, gouvernorat de Monastir, en une seule vente, sur la base d'un prix de départ fixé à cent quarante-deux mille six cents dinars (142.600,000 Dt), réparti entre les ayants droit selon leurs quotes-parts conformément au rapport établi par l'expert mandaté Mahmoud Hassouna, avec obligation pour le demandeur de verser une somme de

cinq cents dinars (500.000) au titre des honoraires complémentaires de l'avocat, et mise à la charge de tous les ayants droit des frais légaux, y compris les frais de test et d'expertise judiciaire fixés à deux mille dinars (2000 Dt).

- Notification effectuée par huissier de justice, Maître Mabrouka Manai, le 29/07/2024 sous le numéro 2528.

Obtention d'un certificat de non appel délivré par la Cour d'appel de Tunis en date du 05/09/2024 sous le n°22764.

Description du bien immobilier :

Le bien immobilier objet de la vente consiste en :

- Un terrain d'une superficie de 182 m² situé rue Mauritanie n°03, quartier Souih, Téborba, gouvernorat de Manouba, comprenant une habitation d'une superficie de 76 m² sous forme d'une maison arabe ancienne composée de quatre chambres, d'une cuisine, deux salles de bains, et d'une salle de réception construites récemment au niveau des murs et du revêtement. Le bien comprend également un escalier intérieur menant au toit appartenant au demandeur "Abderrahmane El Gorgni". Le reste de la superficie est un terrain nu limité : au nord par Hédi Serjane, à l'est par Mohamed Zemmache, au sud par rue Mauritanie, et à l'ouest par Abdelhamid Bajawi.

- Etat général du bâtiment : construction ancienne - murs en béton - toiture en dalle de ciment armé.

- Equipements et raccordements: eau, électricité, assainissement, voirie et pavage.

- Services publics à proximité: administration, santé, commerces, transport ferroviaire et transport public.

Charges grevant le bien : il n'existe aucune charge, hypothèque ou droit réel grevant le bien immobilier mentionné, et celui-ci n'est pas immatriculé auprès de la conservation foncière.

Prix de départ :

Le prix de départ du bien immobilier a été fixé selon le rapport de l'expert mandaté, M. Saïd Beltaïeb, en vertu de l'autorisation accordée sur requête par le Président du Tribunal de première instance de Manouba en date du 19/12/2025 sous le n°93252, à la somme de cent soixante-huit mille quatre cents dinars (168.400,000 Dt).

Date et lieu de la vente de liquidation :

La procédure de liquidation du bien immobilier aura lieu auprès du service des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Monastir, le mercredi 10 juin 2026 à 9h du matin et les heures suivantes, au siège du Tribunal de première instance de Manouba situé au Palais de justice, sur la route menant vers Oued Ellil depuis le gouvernorat de Manouba, dans la salle réservée à cet effet. L'affaire est enregistrée sous le numéro 521.

Remarques :

- Le bien immobilier objet de la vente peut être visité tous les jours de la semaine sauf le dimanche, de 8h00 à 18h00, en contactant les numéros suivants : 51183194 ou 55275264.

- Toute personne souhaitant participer à la vente aux enchères doit déposer avant la vente un cautionnement équivalant au tiers du prix de départ mentionné ci-dessus.

- Les étrangers non résidents souhaitant participer à la vente aux enchères doivent obtenir une autorisation d'investissement auprès des autorités compétentes.

2026401559VEPA1

Avis aux créanciers

Fin de liquidation

M mounir boulares liquidateur annonce que la liquidation des biens matrimoniaux entre Raje Esmaali et les héritiers de Mehdi Sayari a fait l'objet de la fin de liquidation sur le dossier N°219 auprès du tribunal de 1ère instance Ben Arous. Tous

créanciers doivent contacter le liquidateur dans les délais légaux à partir de la date de cette annonce à son adresse 44, 46 avenue de la liberté bur 701, 7ème étage Tunis.

2026R01333VEPA2

Nomination d'un liquidateur des biens communs

Suivant ordonnance sur requête N°154 émanant du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 27/04/2026, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana Tél : 28206646, en qualité de liquidateur des biens communs entre Mr Abdessalem meftehi CIN N°05161979 et Mme Kaouther meftehi CIN N°04657042.

Les créanciers sont invités à produire leur titres de créances au cabinet du liquidateur dans un délai de 20 jours.

2026401541VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination : liquidateur judiciaire

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Ben Arous n°153 du 17/04/2026 décide de nommer Mme Samia khelifi liquidateur judiciaire pour liquider la propriété commune entre les héritiers Hafnaoui sayari et Mme Faiza fattati. Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée au liquidateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage bur4 Tunis. (tél : 95 532 517).

2026401560VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination : liquidateur judiciaire

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Ben Arous n°152 du 17/04/2026 décide de nommer Mme Amel Jouini liquidateur judiciaire pour liquider la propriété commune de Mokhtar Mahfoudh et son ex-épouse

Najet Tawazine. Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée à l'administrateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage Tunis. (tél : 54 022 212// 24 602 239).

2026401561VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD

"MPBS"

SA au capital de 20 668 860 Dinars

Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - Sfax

Matricule Fiscal : 11599F/A/M/000

RC : B1134551997

Les actionnaires de la société «MPBS» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 13 Juin 2026 à 11h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise «IACE» section Sfax; sis à la route de Gremda Km 4,5 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «MPBS» et du groupe «MPBS» au titre de l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société «MPBS» et du groupe «MPBS» de l'exercice 2025 ;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution de dividendes;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2025 ;

7. Quitus aux membres du conseil d'Administration;
8. Fixation du montant des Jetons de présence;
9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;
10. Nomination des deux membres indépendants du conseil d'administration ;
11. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes de la société; et
12. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

2026R01346SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société CDC Gestion

SA au capital de 500 050 Dinars

Identifiant unique : 1313439A

RC : B01166322013

Siège social : Résidence Lakéo, Rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis

Suivant procès-verbal du conseil d'administration daté du 06 Avril 2026, les actionnaires de la société anonyme «CDC Gestion SA» sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 05 Juin 2026 à dix heures aux nouveaux locaux de la «Caisse des Dépôts et Consignations Gestion» sis à Résidence Dar el Khir située à la Cité des Pins aux Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation
- Transfert du siège social
- Modification de l'article 4 des statuts se rapportant au siège social
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2026R01354SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du Mardi 02 Juin 2026

Société BH IMMOBILIERE, Filiale de la BH Bank

S.A au capital de 15.000.000 DT

M.F : 587748X/A/M

CNSS : 142355-56

ID : 587748X

Messieurs les actionnaires de la société «BH IMMOBILIERE» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 02 Juin 2026 à 10h00 au siège de la société BH IMMOBILIERE, 67 Avenue Alain Savary - Voie X2 - Cité Jardins II Bloc A-6ème étage - 1002 Tunis Belvédère, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2025 et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;
- 4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2025;
- 6- Fixation du montant des Jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités réglementaires.
- 7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Messieurs les actionnaires sont informés que le rapport de la réunion ainsi que tous les documents requis par la loi sont mis à leur disposition au siège social de la Société et ce, durant les délais légaux.

2026R01363SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle

Société de l'Environnement, de la Plantation et de Jardinage de Sfax Société Anonyme

Au capital de 2.500.000 Dinars

Siège social : App N°8 Bloc A 7ème Etage immeuble emna city rue hédi NOUIRA derrière le siège du Gouvernorat de SFAX

Identifiant Unique : 1218821S

Les actionnaires de la Société de l'Environnement de Plantation et de Jardinage de Sfax sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, le jeudi 04 Juin 2026 à 09 heures et 30 minutes du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2024,
2. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2024,
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial de commissaire aux comptes pour l'exercice 2024,
4. Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2024,
5. Approbation des états financiers de l'exercice 2024,
6. Affectation des résultats de l'exercice 2024,
7. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales, avec les parties liées,
8. Quitus aux administrateurs et au directeur général,
9. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'année 2024, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2026X00663SANB3

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI
4 JUIN 2026**

SOCIETE SOTACER

4 RUE DES USINES

Z.I CHERGUIA 1 - 1080 TUNIS

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 9.150.000 DT

MF : 00 1475 NAM 000

Messieurs les actionnaires de la société SOTACER sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société prévue pour le Jeudi 4 Juin 2026 à 9 heures, qui se tiendra au siège de la société 4 Rue des Usines Z.I Charguia 1.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion sont les suivantes :

- Analyse du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la gestion de l'exercice 2025

- Analyse du bilan et des comptes annexes arrêtés au 31 Décembre 2025

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2025

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Lecture du projet de résolutions

- Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilan, comptes annexes et résolutions ainsi que l'affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs sur les opérations de gestion au 31 Décembre 2025

- Questions diverses.

2026401556SANB3

**Convocation à l'Assemblée
Générale Extraordinaire**

**Compagnie Tunisienne
Pharmaceutique CO TU PHA**

Société Anonyme

Au capital de 500.000 dinars

**Siège social : 14 Rue Pierre de
Coubertin - Tunis 1001**

Identifiant unique : 0000379K

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne Pharmaceutique COTUPHA sont

convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au local de la société COTUPHA sis au Km7 - Route de Mateur - Manouba - 2010, le jeudi 18 juin 2026 à 12 heures pour délibérer sur l'ordre du jour se rapportant à la transformation de la forme juridique de la société COTUPHA de société anonyme, en société à responsabilité limitée, dont les points suivants :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration exposant les motifs et les conséquences sur la gouvernance et d'ordre juridique, fiscal et social de la transformation.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant la transformation et contenant : 3-1 Rapport sur la situation de la société COTUPHA attestant que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social.

3-2- Rapport sur la situation de la société COTUPHA attestant que la transformation ne porte pas atteinte aux intérêts des actionnaires.

3- Approbation de la transformation de la forme juridique de la société COTUPHA de société anonyme, en société à responsabilité limitée, sans création d'une personne morale nouvelle.

4- Fixation du capital social, conversion des actions en parts sociales et répartition de ces dernières.

5- Nomination du ou des gérants de la société COTUPHA SARL et fixation de leurs pouvoirs.

6- Constatation de la cessation des fonctions des membres du Conseil d'Administration de la société COTUPHA SA.

7- Adoption des nouveaux statuts de la société COTUPHA SARL.

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026401562SANB3

**Convocation à l'Assemblée
Générale Ordinaire**

**Compagnie Tunisienne
Pharmaceutique**

«CO TU PHA»

SA au capital de 500 000 dinars

**Siège social : 14, Rue Pierre de
Coubertin - Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne Pharmaceutique «CO TU PHA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de la société le jeudi 18 Juin 2026 à 10 heures au local de COTUPHA sis au Km 7 Route de Mateur - 2010 Manouba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des états financiers de la société COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025

2- Examen et approbation des états financiers du Groupe COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025

3- Rapports du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025

4- Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 de la société COTUPHA

5- Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2025 du Groupe COTUPHA

6- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

7- Affectation des Résultats.

8- Quitus aux membres du Conseil d'administration.

9- Fixation du montant des jetons de présence.

10- Questions diverses.

2026401563SANB3

**Convocation à l'Assemblée
Générale ordinaire**

**CARTHAGE ASSISTANCE ET
SERVICES SA**

Société Anonyme

Au capital de 850.000 dinars

**Immeuble Zemni, Lot A23, 4ème
étage, Centre Urbain Nord, 1082
Tunis**

Matricule fiscal : 0349608 J

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE ASSISTANCE ET SERVICES SA sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société le vendredi 29 mai 2026 à 09h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024 ;
2. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
4. Approbation des conventions réglementées après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2026401569SANB3

JT INTERNATIONAL TUNISIA «SA»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 5.707.000 DT

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE BOUHAIRA II, APPARTEMENT 404, 4EME ETAGE, LOT N°HC2/11 LES BERGES DU LAC 2 TUNIS, TUNISIE

IDENTIFANT UNIQUE : 0601426 S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de JT International Tunisia, SA, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée qui se tiendra le 1er juin 2026 à onze heures (11h) au siège social de la société sis à Immeuble Bouhaira II, Appartement 404, 4ème Etage, Lot N°Hc2/11 Les Berges du Lac 2 Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation.
- 2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société et relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

4- Approbation des Conventions réglementées conformément à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

5- Approbation des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2024.

6- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Nomination d'un administrateur.

9- Pouvoirs pour formalités.

2026401574SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société d'animation et de loisir Marco Polo

S.A.R.L Au capital de 400.000 D

REGISTRE DE COMMERCE : 0040185Y

Siège social : Avenue Assad ibn Al fourat 8050 Hammamet

Les associés de la Société d'animation et de loisir Marco Polo sont convoqués en assemblée générale ordinaire samedi 30 mai 2026 à partir de 10h00 du matin au siège de la société sis à l'Avenue Assad ibn Al fourat 8050 Hammamet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du gérant de la société.

2026401558SRLB3

Autres sociétés

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

CAMPAGNE 2024-2025

S.M.B.S.A ETTAJDID

RUE DES MARTYRS 4022 AKOUDA

TEL : 73356113/54425948

MF : 28312/K/N/M/000

LE PRESIDENT DE LA SOCIETE MUTUELLE DES SERVICES AGRICOLES ETTAJDID AKOUDA A LE PLAISIR DE VOUS INVITER A L'ASSEMBLEE GENERALE CONCERNANT LA CAMPAGNE AGRICOLE 2024-2025 QUI AURA LIEU LE LUNDI 01 JUIN 2026 A 09H DU MATIN AU SIEGE DE LA SOCIETE, POUR TRAITER LE PROGRAMME SUIVANT :

- LES RAPPORTS DE CONSEIL D'ADMINISTRATION CAMPAGNE 2024-2025,

- LES RAPPORTS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES CAMPAGNE 2024-2025,

- DISCUSSION ET APPROBATION DES RAPPORTS,

- ACTUALISATION DE LA LISTE DES ADHERENTS.

REMARQUE :

1- LES ADHERENTS PEUVENT VOIR LE BILAN ET TOUS LES RAPPORTS A PARTIR DU 22 MAI 2026 AU SIEGE DE LA SOCIETE A L'HEURE ADMINISTRATIF.

2- EN CAS DU QUORUM INCOMPLET L'ASSEMBLEE AURA LIEU LE LUNDI 22 JUIN 2026 EN MAINTENANT LE MEME PROGRAMME ET MEME DATE ET HEURE.

LA PRESENTE ANNONCE EST CONSIDEREE COMME UNE CONVOCATION PERSONNELLE POUR CHAQUE ADHERENT.

2026S00597SODB3

Convocation de l'assemblée Générale ordinaire

Société Mutuelle des services agricoles khayrat "ALGTIFA"

MF : 1831290G

Tous les associés sont invités à assister à l'AGO de la SOCIETE MUTUELLE DE SERVICES AGRICOLES KHAYRAT "ALGTIFA"

qui aura lieu le 3 juin 2026 à 10 heures du matin au siège social de la société, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025.
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- Quitus aux membres du conseil d'administration.
- Renouvellement du mandat des administrateurs.
- Nomination d'un commissaire aux comptes.

2026S00599SODB3

Convocation à l'assemblée Générale extraordinaire

Société Mutuelle des services agricoles khayrat «ALGTIFA»

MF : 1831290G

Tous les associés sont invités à assister à l'AGE de la SOCIETE MUTUELLE DE SERVICES AGRICOLES KHAYRAT «ALGTIFA» qui aura lieu le 3 juin 2026 à 15 heures au siège social de la société, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital
 - Modification des statuts.
- 2026S00600SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Jamel Triki porte à la connaissance du public la perte de son titre d'une maison N°8 superficie 75 m² sis à la route saltnia km 4 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours sera rejetée.

2026X00653DIVD2

Avis

Mme Sihem bent Ali Samet annonce que son titre de propriété concernant la totalité d'une terre nue d'une

superficie de 460 m² environ située à "Elbejoua" Attaya Kerkennah Sfax a été disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X00654DIVD2

AVIS

M Mohamed Anwar Al Akrouf annonce que le titre de propriété de sa mère décédée Sonya Jallouli d'une partiel de terre plante de 24 PIEDS d'OLIVIERS située à la route gremda km 30 Sfax a été disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben amira Sleh» situé au 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X00658DIVD2